pas si c'est nous qui allons financer le lancement ou comment le satellite sera mis en orbite, mais cela est certainement prévu. Cependant, c'était nous qui devions construire ce satellite. Il devait nous appartenir et nous aurions ainsi disposé d'un service de télécommunications que nous aurions pu louer aux autres pays.

L'hon. M. Dinsdale: C'est une bonne politique conservatrice.

M. Peters: Comme le dit mon ami, c'est «une bonne politique conservatrice.» Je crois qu'elle l'était, mais la nouvelle politique conservatrice m'amuse car c'est celle que les libéraux ont défendue pendant quelques mois. Les libéraux ont abandonné leur position de continentalisme et les conservateurs l'ont reprise à leur compte. Je ne sais pas à quoi cela les mène. Ces documents pourraient indiquer à quoi cela les mène.

Je n'ai pas accordé mon appui à cette proposition, que ce soit dans son ancienne ou dans sa nouvelle version, mais je crois que les Canadiens devraient faire tout ce dont ils sont capables et acquérir une maîtrise dans tous les domaines où cela est possible. J'appuie de tout cœur la proposition qui demande que ces documents soient rendus publics et je demande au gouvernement, dans l'intérêt du public canadien, de faire cela par la voie officielle et non pas au moyen de fuites, de façon à ce que la procédure puisse suivre son cours normal.

[Français]

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les remarques du député de Hillsborough (M. Macquarrie), qui a semblé vouloir faire ressortir trois points principaux.

Il a tout d'abord mentionné le fait qu'il y avait pénurie de renseignements, et il a essayé d'en donner la raison. Il a alors cité le Livre blanc.

Ensuite, pour démontrer que la part canadienne n'était pas assez considérable, il s'est référé à certains discours.

Son collègue de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a suivi une ligne de conduite tout à fait différente et a prouvé qu'il existait bel et bien un système de télécommunications au Canada, en faisant une rétrospective.

Je suis du même avis que le député de Timiskaming (M. Peters), à l'effet que le député démontrait alors qu'il y avait effectivement eu participation et que l'on participait bel et bien au système de télécommunications. Il a cité le cas de l'«Alouette» et le voyage qu'il faisait à Vandenberg en avril dernier, alors qu'on lançait un autre satellite.

Si l'on me permet, pour répondre à la question que ces deux députés ont soulevée quant au manque de renseignements, j'aurais quelques remarques à faire. Je crois, au contraire, que nous possédons les renseignements nécessaires pour établir jusqu'où nous avons progressé dans le domaine de télécommunications.

• (5.50 p.m.)

Il est un point sur lequel je voudrais insister avant de passer à un autre sujet, et c'est que l'honorable député de Brandon-Souris a semblé laisser croire que nous avions fait marche arrière ou que nous avions modifié la politique du gouvernement. Contrairement à cela, lui-même a démontré, je crois, que notre politique non seulement n'avait pas été modifiée, mais qu'on continuait à bien l'appliquer dans la voie tracée auparavant.

A ce stade, j'aimerais passer en revue, pour la gouverne des honorables députés, certains faits saillants qui se rapportent certainement au système national de télécommunications par satellites, dont Télésat, qui a été établi par le gouvernement.

Le 31 juillet 1970, après en avoir reçu l'autorisation du gouvernement du Canada, Télésat entreprenait avec la compagnie Hughes Aircraft des négociations qui devaient mener à un contrat en vertu duquel la Hughes Aircraft construirait les engins spatiaux dont avait besoin Télésat pour son système national de télécommunications par satellites.

Le 30 septembre, soit un mois plus tard, après que le ministre des Communications eut approuvé le contenu canadien du projet, comme l'exige la loi créant Télésat, des agents de Télésat Canada et de la Hughes Aircraft ont signé le contrat. Sa valeur était de l'ordre de 31 millions de dollars.

Le contrat stipule que la Hughes Aircraft fournira trois engins spatiaux pour la mise en œuvre de la partie proprement spatiale du système de Télésat. Avant la signature de ce contrat, la Hughes Aircraft avait signé des contrats avec ses deux sous-traitants les plus importants: la compagnie Northern Electric de Montréal et la Spar Aerospace Products Ltd. de Toronto. La compagnie Northern Electric doit fournir tout le système électronique, notamment tout le matériel de communication de l'engin spatial, ce qui représenterait non pas une participation à 20 p. 100, comme le mentionnait l'honorable député de Hillsborough, mais bien à 100 p. 100, dans ce domaine. La société Spar Aerospace Products Ltd. fournira les structures de l'engin spatial et les services techniques de soutien. On rejoindra peut-être les dires de l'honorable député de Hillsborough en disant qu'en raison de la participation des deux sous-traitants canadiens, plus de 20 p. 100 des éléments de l'engin spatial seront de fabrication canadienne.

Des contrats ont aussi été passés entre la Hughes Aircraft, la Spar Aerospace et la Northern Electric, en vertu desquels les deux compagnies canadiennes fourniraient le matériel et les structures électroniques pour une quinzaine d'autres engins spatiaux semblables que la Hughes Aircraft espère vendre sur le marché mondial.

Il est intéressant de noter que la structure du premier engin spatial qui sera lancé a déjà été livrée à la Hughes Aircraft par la Spar Aerospace Products Ltd. le 23 août, bien avant l'échéance prévue, et que les travaux portant sur le matériel électronique progressent à la nouvelle usine de la Northern Electric, située à Lucerne, au Québec.

Le contrat entre Télésat et la Hughes Aircraft prévoit la livraison du premier engin spatial en octobre 1972; le deuxième et le troisième engins spatiaux devront être livrés ultérieurement à des intervalles de quatre mois. Le contrat de l'ordre de 31 millions de dollars prévoit le paiement au rendement à la Hughes Aircraft durant toute la période de vie utile des satellites, ainsi que des amendes payables par la Hughes Aircraft pour les retards de livraison. En d'autres termes, la Hughes Aircraft ne recevra pas le montant total stipulé au contrat tant que la performance du satellite n'aura pas été satisfaisante durant toute la durée de sa vie utile. La compagnie sera aussi pénalisée si elle ne livre pas les engins spatiaux selon le calendrier convenu.

Le système Télésat sera un des premiers systèmes nationaux de télécommunications par satellites au monde, sinon le premier, utilisant des satellites sur orbite synchrone.